

## Le Code de la démocratie locale échappe à l'évaluation

**L**es vents changent. C'est ce qui s'est passé lors de l'évaluation du Code de la démocratie locale. Dans la foulée des élections communales et après l'annulation d'une série de motions de méfiance constructive – dont le caractère politique vient d'être reconnu par la cour constitutionnelle –, l'opposition (MR-Ecolo) avait réussi à convaincre la majorité (PS-CDH) d'ouvrir un vaste débat devant servir à évaluer le code Courard.

Fin 2007, des experts ont été invités à venir s'exprimer sur le texte. Et puis ? Et puis rien. Ou pas grand-chose. Mardi après-midi, le rapport sur les travaux de la commission a fait flop : aucune recommandation n'ont

été adressées au gouvernement.

Bernard Wesphael (Ecolo) a néanmoins insisté sur la nécessité de faire évoluer le texte notamment sur la question du cumul des mandats, du renforcement du contrôle de la tutelle et de la limitation des mandats publics. Florine Pary-Mille (MR) a quant à elle estimé « *un peu raccourci de dire que tout va bien dans ce texte.* » Bref, le Code a franchi le cap de l'évaluation sans aucunes égratignures au grand soulagement de Philippe Courard, bien protégé par sa majorité parlementaire : « *En 2009 si une autre majorité se met en place, il sera toujours temps de modifier les choses pour 2012* », a ironisé Alain Onkelinx (PS). ■

H. Dz.

*Le soir : 30/01/08*